



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2016 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 17 mars 2017 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 8^e jour du mois de mars 2017.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal *Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut* et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 8 mars 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de mars 2017.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier